



## DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 289 DU 12 NOVEMBRE 2021

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2021SHL01 – RÉNOVATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À BON-ENCONTRE – LOT 1 : DEMOLITIONS – VRD.**

### Exposé des motifs

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation concernant la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Bon-Encontre.

Cette consultation est divisée en quatre lots :

- 1 : Démolitions – VRD (objet de la présente décision d'attribution)**
- 2 : Bâtiments
- 3 : Charpentes – Couvertures – Façades
- 4 : Espaces verts

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le lot n°1 est un marché ordinaire conclu à prix unitaires.

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires.

Le délai d'exécution des travaux (tous lots confondus) est de 7 mois (hors période de préparation de 1 mois).

A la date limite de réception des offres fixée le 22/09/2021 à 12h00, 5 plis ont été réceptionnés pour le lot n°1.

Le 12/11/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des plis, a proposé de retenir, pour le lot n°1, l'offre de la société TOVO, domiciliée Château d'Allot, 47550 Boé – SIRET 027 220 185 00014, pour un montant prévisionnel de 206 894,20 € HT.

### Cadre juridique de la décision

**VU** les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

**VU** la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

**VU** l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 12/11/2021,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

## DECIDE

**1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** LE MARCHE 2021SHL01 RELATIF A LA « RENOVATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A BON-ENCOTRE » LOT N°1 « DEMOLITIONS – VRD » AVEC LA SOCIETE TOVO, DOMICILIEE CHATEAU D'ALLOT, 47550 BOE – SIRET 027 220 185 00014, POUR UN MONTANT PREVISIONNEL DE 206 894,20 € HT.

**2°/ DE DIRE** QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS, POUR L'ANNEE 2021 ET SUIVANTES, AU BUDGET 01–CHAPITRE 021.

Le Président  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de  
cet acte  
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à  
compter des formalités de publication et de transmission  
en Préfecture

Affichage le 22./11./2021

Télétransmission le 22./11./2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme  
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT

The block contains a blue ink signature of Clémence BRANDOLIN ROBERT. Below the signature is the logo of the Agglomération AGEN, which features a stylized 'A' shape with the word 'AGGLOMÉRATION' above it and 'AGEN' in large, bold letters below it.